

## CONSEIL SYNDICAL DU 15 MAI 2008 COMPTE-RENDU

### Ordre du jour :

1. Installation du Comité Syndical
2. Election du Président
3. Formation du Bureau – Détermination du nombre de Vice-Présidents
4. Election du 1<sup>er</sup> (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>,...) Vice-Président

-----  
Date de la Convocation : 5 mai 2008

Nombre de membres en exercice : 35

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Gérard BANCHET, Georges RIVOIRON, Virginie TOURON (S), Christian TROUILLER, Agnès REBOUX, Jean-Pierre RIOULT, Gérard VALLENT, Patrick GAGNAIRE, Elisabeth CELARD, Jean-Michel PLASSE, Roger PORCHERON, Jacques REMILLER, Isidore POLO, Robert CHAUDIER, Daniel CACHET, Lucette GIRARDON-TOURNIER (S), Lydie BAYOUD (S), Jean-Louis GUERRY, Nadine TRONCIA, Patrick BARRAUD, Robert DI BIN, Marc-Antoine CHASSAING, Francis CHARVET, Jacques BARRALIER, Gilles RONZEL (S), Jean CONTAMIN (S), Jean DUBOUIS, Muriel REBER, Charles ZILLIOX, Freddy MARTIN ROSSET, Philippe DELAPLACETTE, Yves CORNILLON, Jean-Pierre OLMOS, Marc DELEIGUE.

Nombre de présents : 34

Etaient excusés : Mesdames, Messieurs Odile DELORME, Thierry KOVACS, Michèle DESESTRET, Isabelle DUGUA-MARTINEZ, Jacky CROUAIL, Guy ROUX.

-----  
La séance publique est ouverte à 18H00 par Monsieur Patrick GAGNAIRE, Président. Celui-ci procède à l'installation du Comité Syndical.

### **1- Installation du Comité Syndical**

Patrick GAGNAIRE, Président sortant, préside l'installation de l'Assemblée.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L5711-1), les EPCI et la commune isolée membres du Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont désigné leurs représentants pour siéger au sein du Comité Syndical.

Chacun d'entre eux a communiqué les coordonnées des personnes ainsi désignées. Il est donc proposé à l'assemblée de procéder à l'installation du Conseil.

Monsieur GAGNAIRE déclare installés :

- **Dans leur fonction de délégués titulaires** : Mesdames, Messieurs Gérard BANCHET, Georges RIVOIRON, Odile DELORME, Christian TROUILLER, Thierry KOVACS, Michèle DESESTRET, Agnès REBOUX, Jean-Pierre RIOULT, Gérard VALLENT, Patrick GAGNAIRE, Elisabeth CELARD, Jean-Michel PLASSE, Roger PORCHERON, Jacques REMILLER, Isidore POLO, Robert CHAUDIER, Daniel CACHET, Jean-Louis GUERRY, Nadine TRONCIA,

---

Patrick BARRAUD, Roberte DI BIN, Isabelle DUGUA-MARTINEZ, Marc-Antoine CHASSAING, Jacky CROUAIL, Francis CHARVET, Jacques BARRALIER, Guy ROUX, Jean DUBOUIS, Muriel REBER, Charles ZILLIOX, Freddy MARTIN ROSSET, Philippe DELAPLACETTE, Yves CORNILLON, Jean-Pierre OLMOS, Marc DELEIGUE.

- **Dans leur fonction de délégués suppléants :** Mesdames, Messieurs Jean MICARD, Albert MARIN, Virginie TOURON, Max KECHICHIAN, Jean-Claude JARS, Jacques BOURSIER, Dominique JOSSET, Lucette GIRARDON-TOURNIER, Alain VINCENDON, Jocelyne GARD, Marielle MOREL, Jules CORNACCHIA, Lydie BAYOUD, Gilbert CHASTELIERE, Christian FERRARI, Patrick CURTAUD, Pierre BONNABRY, Christian MONTEYREMAR, Gabriel GIRARD, Louis MONNET, Didier GERIN, Gilles BONNETON, Mireille RICHOUX, Gérard LERICQ, Gilles RONZEL, Jean CONTAMIN, Henri THIVOLLE, Michel FREYCENON, Georges BONNARD, Odile PROUST, Aurélien FERLAY, Irène FOUREL, Séverine GRAND, André ROUSSELET, André MASSE.

Le Conseil Syndical est installé.

Monsieur GAGNAIRE procède ensuite à l'appel des présents.

## **2- Adoption du Procès-verbal du Comité Syndical du 12 février 2008**

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 12 février 2008 n'ayant suscité aucune observation, il a été adopté à l'unanimité.

Patrick GAGNAIRE cède la présidence de l'assemblée à Monsieur Jean CONTAMIN, doyen d'âge.

## **3- Election du Président**

Monsieur CONTAMIN : « J'ai l'honneur, en tant que doyen du Comité Syndical, de présider la séance d'ouverture de cette deuxième mandature, au cours de laquelle il va être procédé à l'élection du Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, en charge d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale sur l'espace que nous avons en charge.

Ce Schéma de cohérence territoriale fait suite au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, le SDAU de Givors Vienne Roussillon, élaboré par les services de l'état et soumis aux élus en 1976. Il est bon de dire, à celles et ceux qui n'ont pas vécu ces moments là, que cette époque se situe avant la décentralisation et les principales initiatives échappaient aux élus. L'élaboration d'un SCOT est un travail de longue haleine. Il est déjà bien engagé par les élus de la précédente mandature. Il nous faudra dans les prochains mois s'inscrire en continuité avec le travail engagé et l'achever afin de garantir le développement durable du territoire, par respect pour les générations futures. Je suis de ceux qui disent, que nous devons faire un effort et que si nous ne le faisons pas rapidement, nos petits enfants devront en faire un plus important et peut être avec encore moins de moyens que nous. La loi Solidarité et Renouvellement Urbain dite SRU modernise les documents d'urbanisme de nos collectivités. Le volet Urbanisme et Habitat dit UH qui traite les participations financières, va impacter directement nos finances communales. L'effort collectif au travers du SCOT prend tout son sens. Ceci étant dit chers collègues, je remercie le président sortant Patrick Gagnaire, son bureau, les techniciens, et toutes les personnes qui ont œuvré dans la structure précédente et je forme des vœux afin que ce prochain mandat permette à nos collectivités d'aller de l'avant.

---

L'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les Syndicats Mixtes fermés tels le Syndicat Mixte des Rives du Rhône doivent se référer pour leur fonctionnement aux règles applicables aux EPCI (Chapitre 1 et 2 du titre 1er du livre 2 de la seconde partie du CGCT).

Ainsi, l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil Municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale tant qu'elles ne sont pas contraire aux dispositions du présent titre.

Par transposition des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical élit le Président et les Vice-présidents parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu. »

Monsieur CONTAMIN désigne un secrétaire de séance : Madame Nadine TRONCIA

Madame Virginie TOURON et Monsieur Marc-Antoine CHASSAING sont nommés scrutateurs.

Monsieur Patrick GAGNAIRE, président sortant, est candidat à la présidence du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Monsieur CONTAMIN indique qu'il a reçu sa candidature et demande s'il y a d'autres candidats.

Il n'y a qu'une seule candidature. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

MAJORITE ABSOLUE : 18

Monsieur Patrick GAGNAIRE a obtenu 34 voix.

Monsieur Patrick GAGNAIRE est élu Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Jean CONTAMIN cède la présidence de l'assemblée à Patrick GAGNAIRE pour la suite de la séance.

Monsieur GAGNAIRE : « Chers collègues, permettez-moi de vous remercier pour votre soutien, j'en suis touché. Tout élu, s'il est satisfait d'être élu pour la première fois, l'est d'autant plus quand il l'est pour la seconde. On se dit alors que l'on a peut être pas si mal travaillé que ça. Cependant, je ne m'attendais pas à faire l'unanimité des voix et je vous en remercie.

L'élaboration de notre SCOT est, il est vrai, complexe :

- Tout d'abord, le territoire est sur 5 départements, 79 communes pour environ 165 000 habitants
- Le Scot concerne la vision d'un territoire que l'on peut avoir pour les 15-20 ans à venir (dans le domaine de l'économie, des transports, de l'habitat, de l'agriculture, de l'environnement). Il n'est pas toujours facile de se projeter ainsi dans l'avenir, d'autant plus que des paramètres extérieurs peuvent compliquer d'avantage les choses. La présence à proximité de notre territoire de la grande métropole lyonnaise est un exemple. Les incertitudes sur des grands projets d'Etat ou sur des politiques nationales voire européennes en est un autre.

Parmi les documents remis ce jour, vous pourrez, je l'espère, prendre rapidement la mesure du travail déjà réalisé. Après le diagnostic en 2005, puis le PADD en 2007, le DOG va nous occuper largement durant les mois à venir.

Ce document est primordial car il traduit concrètement les grands choix faits par les élus lors du PADD.

L'enjeu pour ce nouveau mandat, et donc pour les nouveaux élus, est de prendre le plus rapidement possible la mesure du travail réalisé mais aussi de celui qu'il reste à faire.

Je me dois de saluer le travail exemplaire réalisé par l'ancien Conseil et bien entendu par l'ancien Bureau.

Loin de tout esprit partisan et mettant de côté tout esprit de clocher, je tenais à rendre hommage aux anciens Vice-Présidents qui ne sont plus parmi nous aujourd'hui : Jacques Carcel, Alain Andrieux, Serge Malfois, Gabriel Montcharmont, Daniel Rigaud ou encore Gilles Bourguignon.

Je ne peux souhaiter, je ne peux qu'envisager de travailler dans le même esprit. »

#### **4- Formation du Bureau – Détermination du nombre de Vice-Présidents**

L'Article L.5211-10 du CGCT précise que le Bureau du Comité Syndical est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Monsieur GAGNAIRE propose d'arrêter le nombre de Vice-Présidents à 7 (de façon identique au mandat précédent) avec la répartition suivante :

- 2 sièges pour la CAPV
- 2 sièges pour la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
- 1 sièges pour la Communauté de Communes de la Région de Condrieu
- 1 sièges pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
- 1 sièges pour la Communauté de Communes Rhône Valloire

Monsieur GAGNAIRE propose un Bureau composé du Président et des 7 Vice-Présidents.

**→ ADOPTE À L'UNANIMITE DES VOIX APRES UN VOTE À MAIN LEVEE**

#### **5- Election du 1er Vice-Président**

Il est procédé ensuite à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Christian TROUILLER est seul candidat au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

MAJORITE ABSOLUE : 18

Monsieur TROUILLER pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président a obtenu 34 voix.

Au premier tour de scrutin, Monsieur TROUILLER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

#### **6- Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Il est procédé ensuite à l'élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Francis CHARVET est seul candidat au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

MAJORITE ABSOLUE : 18

Monsieur CHARVET pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président a obtenu 34 voix.

Au premier tour de scrutin, Monsieur CHARVET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

*Monsieur Jacques REMILLER quitte la séance et cède sa place à Monsieur Pierre BONNABRY, suppléant.*

#### **7- Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Il est procédé ensuite à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Gérard BANCHET est seul candidat au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

MAJORITE ABSOLUE : 18

Monsieur BANCHET pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président a obtenu 34 voix.

Au premier tour de scrutin, Monsieur BANCHET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

#### **8- Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Il est procédé ensuite à l'élection du 4<sup>ème</sup> Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Freddy MARTIN ROSSET est seul candidat au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 1

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 33

MAJORITE ABSOLUE : 17

Monsieur MARTIN ROSSET pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-Président a obtenu 33 voix.

Au premier tour de scrutin, Monsieur MARTIN ROSSET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

---

### **9- Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

Il est procédé ensuite à l'élection du 5<sup>ème</sup> Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Charles ZILLIOX est seul candidat au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

MAJORITE ABSOLUE : 18

Monsieur ZILLIOX pour le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Président a obtenu 34 voix.

Au premier tour de scrutin, Monsieur Charles ZILLIOX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### **10- Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président**

Il est procédé ensuite à l'élection du 6<sup>ème</sup> Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame Agnès REBOUX est seule candidate au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

MAJORITE ABSOLUE : 18

Madame REBOUX pour le poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente a obtenu 34 voix.

Au premier tour de scrutin, Madame Agnès REBOUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installée.

### **11- Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

Il est procédé ensuite à l'élection du 7<sup>ème</sup> Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Jacky CROUAIL est seul candidat au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 34

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 34

MAJORITE ABSOLUE : 18

Monsieur CROUAIL pour le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président a obtenu 34 voix.

Au premier tour de scrutin, Monsieur Jacky CROUAIL ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Rang	Nom	Intercommunalité
Président	Patrick GAGNAIRE	CA Pays Viennois
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Christian TROUILLER	CA Pays Viennois
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Francis CHARVET	CC Pays Roussillonnais
3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Gérard BANCHET	CC Région de Condrrieu
4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Freddy MARTIN ROSSET	CC Rhône Valloire
5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Charles ZILLIOX	CC Pilat Rhodanien
6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Agnès REBOUX	CA Pays Viennois
7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Jacky CROUAIL	CC Pays Roussillonnais

Monsieur GAGNAIRE demande aux Vice-Présidents nouvellement élus de prendre la parole s'ils le souhaitent :

Monsieur CHARVET rappelle que le SCOT est un travail de longue haleine. Il se réjouit de la présence de nombreux élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône au Syndicat Mixte Rhône Pluriel. Il rappelle que lorsque le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été créé, les élus avaient formulé le souhaité de ne faire qu'une seule et même structure avec Rhône Pluriel, souhait refusé par les services de l'Etat. Il sera donc constructif pour les deux structures d'avoir la présence d'Agnès Reboux, Présidente de Rhône Pluriel, parmi les membres du Bureau

Monsieur TROUILLER rappelle que le SCOT est un travail difficile. Le SCOT peut paraître parfois contraignant mais il est indispensable d'élargir la vision que nous avons de notre territoire et aborder ses problématiques à la bonne échelle. A ce titre, le travail mené dans le cadre de la démarche Interscot est primordial.

Pour Monsieur BANCHET, ce SCOT est particulier pour sa répartition géographique (5 départements). Il rappelle qu'il sera particulièrement vigilant quant à la protection du territoire vis-à-vis des grandes infrastructures de transport en projet : le COL mais aussi le CFAL.

Madame REBOUX souligne également l'importance du rapprochement entre Rhône Pluriel et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

## **12- Report de la délibération sur la délégation de pouvoir du Comité au Président**

La délibération concernant la délégation de pouvoir du Comité au Président initialement prévue dans l'ordre du jour est reportée au prochain Comité.

## **13- Question diverses**

La date du prochain Comité Syndical est arrêtée au **mardi 3 juin à 18h à l'Espace Marcel Noyer à St Maurice l'Exil.**

L'ordre du jour non définitif à ce jour devrait être le suivant :

- Délégation de pouvoir du Comité au Président
- Délégation de pouvoir du Comité au Bureau
- Vote de l'indemnité du Président et des Vice-Présidents
- Approbation du règlement intérieur



**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE porteur du SCOT**

Espace St Germain, 30, Avenue du Général Leclerc – 38200 VIENNE

Tél. : 04.74.48.64.71 - Fax : 04.74.54 42 50

E-mail : [contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

- 
- Finance : Compte Administratif, Compte de Gestion, Affectation du résultat et Décision modificative n°1
  - Convention avec l'Agence d'Urbanisme de Lyon
  - Désignation des représentants à l'Agence d'Urbanisme de Lyon
  - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Concernant l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, les candidats voudront bien déposer leur liste au plus tard en début de séance du Comité Syndical du 3 juin 2008.

Le 23 juin se tiendra également dans un lieu à définir une réunion avec RFF qui, suite au Comité de Pilotage sur le CFAL qui aura lieu le 9 juin, viendra nous présenter les résultats des études préliminaires de recherche de fuseaux sur la partie sud du CFAL. Les maires des communes concernées seront également conviés à cette réunion. Monsieur Banchet propose que cette réunion se déroule dans sa salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.